



Le Carillonneur

Secrétariat de mairie ouvert au public :

- **lundi, mardi, jeudi et vendredi**
8 h 30 - 12 h et 13 h 45 - 17 h
- **mercredi** : 8 h 30 - 12 h

Tél. : 04 77 60 81 68 - Fax : 04 77 69 98 59

(standard téléphonique fermé le mercredi après-midi)

mairie.st-nizier-sous-charlieu@wanadoo.fr

<http://www.st-nizier-sous-charlieu.fr>



Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé :

- le **mercredi 18 avril**
 - du **lundi 23 au lundi 30 avril, l'après-midi**
 - les **mercredis 2, 23 et 30 mai**
- en raison des congés du personnel.**



Fête des mères

Jean-Victor THEVENET, Maire,
et les conseillers municipaux vous donnent rendez-vous :
à la salle de concert de Carillon
le samedi 2 juin à 18 heures 30

pour fêter les mamans.

Les mamans d'un bébé né entre mai 2011 et mai 2012
recevront une invitation personnelle
et un petit cadeau lors de la réception.

Après-midis récréatifs pour les Aînés

Lire en page 6



ST NIZIER SOUS CHARLIEU

www.st-nizier-sous-charlieu.fr

*Depuis le 1er janvier 2012, nous sommes
1 718 St Nizerotes et St Nizerots*

Elections 2012

Présidentielle : 22 avril et 6 mai

Législatives : 10 et 17 juin



Carte électorale :

Vous venez de recevoir votre nouvelle carte électorale. C'est cette carte que vous devez **signer** et **présenter** lors des prochains scrutins à la place de l'ancienne.

Changement de domicile :

- Vous avez déménagé à l'intérieur de la commune, pensez à communiquer votre nouvelle adresse en mairie pour mise à jour de la liste électorale.

- Vous avez quitté la commune et vous n'avez pas reçu votre nouvelle carte, vous pourrez la retirer au bureau de vote, le jour du scrutin.

- N'oubliez pas de vous faire inscrire sur la liste électorale de la commune de votre nouveau domicile avant le 31 décembre 2012.

Vote par procuration :

Vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour de l'élection ? Vous pouvez confier à un autre électeur de la commune le soin de voter pour vous.

N'attendez pas le dernier moment !

Adressez vous au tribunal d'instance, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Plaquette d'information disponible en mairie.

Journal municipal - édition trimestrielle
Commune de ST NIZIER SOUS CHARLIEU
Mairie - 91, rue de la Mairie - 42190 ST NIZIER SOUS CHARLIEU

Directeur de la publication :
Commune de ST NIZIER SOUS CHARLIEU

Rédacteur : comité consultatif Communication - Journal
municipal présidé par Christiane LOMBARD, adjointe.

Imprimé sur papier recyclé
Téléchargeable sur www.st-nizier-sous-charlieu.fr

Comité consultatif

Communication / Journal municipal

Christiane LOMBARD

Anne-Marie PLASSE

Christine GIL

Marie-Françoise THEVENET

Martine BOUILLLOT, secrétaire de mairie, pour les

informations municipales et la mise en page des éditions trimestrielles.

Christian RAVENEAU

Olivier LACHIZE

Madeleine PERRET

Frédéric LAINE

A la découverte de l'école Notre Dame des Vignes

Derrière sa modeste façade, l'école Notre Dame des Vignes abrite trois classes spacieuses, claires et bien entretenues, une bibliothèque et une salle informatique.

Les enseignements fondamentaux sont prioritaires mais toutes les matières (culturelles, artistiques, sportives) sont enseignées de telle sorte que chacun puisse réussir au mieux. Chaque section est formée d'un nombre réduit d'élèves ce qui facilite les apprentissages et le suivi de chacun.

La modernité se traduit par la réalisation de projets variés. Cette année, c'est la mise en place d'une chorale pour tous qui fédère élèves et enseignantes. L'utilisation de l'informatique, les cours d'anglais dispensés par un professeur de collège, participent à une bonne intégration au collège.

La ponctualité, la rigueur permettent un maximum de temps de travail pour que chacun puisse développer ses capacités.

Pour découvrir l'école Notre Dame des Vignes, prendre rendez-vous avec la directrice au 04 77 60 93 27

Accueil dès 2 ans

Ecole publique :

Inscriptions pour la rentrée de septembre :

Elles auront lieu le mardi 15 mai de 8 h 30 à 16 h 30 à l'école. Penser à apporter le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant.

avec l'Institut médico éducatif ADAPEI

Cette année, les 2 classes de "grands" de l'école publique de Saint-Nizier-sous-Charlieu ont décidé de partager des moments forts avec 5 élèves de l'IME.

C'est ainsi que le premier échange a eu lieu à la veille des vacances de Noël autour d'une projection à l'école publique. Cette collaboration a continué avec des rencontres régulières autour d'un travail en musique réunissant les élèves de l'IME et les CM2 en janvier et février derniers.

En ce moment, cela se poursuit avec la participation de ces mêmes 5 élèves et la classe de CE2/CM1 au programme "Danse à l'école" qui verra tous ces enfants proposer leur chorégraphie devant une huitaine d'autres classes au théâtre de Roanne

Chèque emploi service universel

Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) est proposé aux particuliers pour leur faciliter l'accès à l'ensemble des services à la personne, tels que ménage, repassage, jardinage, gardes d'enfants, assistance aux personnes âgées ou handicapées, etc....

Il est très simple d'utilisation et permet à votre salarié(e) d'être déclaré(e) et à vous d'être couvert en cas d'accident, sans pour autant avoir à effectuer de nombreuses démarches administratives. Il permet également de bénéficier d'avantages fiscaux.

Pour obtenir ce chéquier, il suffit de vous adresser à votre banque.



**la commune accepte les
CESU pour le paiement
de la garderie scolaire.**

Transports scolaires TIL 2012-2013



Depuis la rentrée scolaire 2011, le Conseil général de la Loire permet d'inscrire les élèves en ligne aux transports scolaires à partir du site ww.loire.fr/til. Les familles qui souhaitent conserver la demande par dossier « papier » pourront toujours le faire en prenant contact avec l'organisateur local de leur secteur, la mairie pour notre commune.

Afin de mieux prévoir l'organisation des transports scolaires dès la rentrée, **une majoration de 30 €** sera appliquée pour tout dossier de renouvellement qui parviendrait au Conseil général **après le 1er septembre 2012**.

Toutes les nouveautés pour la rentrée 2012 sont consultables sur le site www.loire.fr et en mairie.

Plaquette d'information disponible en mairie.

Rappel : lorsque vous devez emmener votre enfant à l'école avec votre voiture particulière, le Conseil général vous indemnise sous certaines conditions. Pour plus de détails, lire l'article en page 27 du Carillonneur de fin d'année 2011.

Carnet rose

Nous souhaitons la bienvenue à Oriane,
née le 11 novembre 2011,
au foyer de Caterina et de Olivier LACHIZE,
conseiller municipal.

Environnement

Rappel de quelques consignes pour le bien être de tous



Le printemps est là ! nous en profitons pour commencer à « bricoler » à l'extérieur !

Mais n'oublions pas de respecter les horaires pour l'utilisation des engins bruyants :

- les jours ouvrables : 8 h - 12 h et 14 h – 19 h 30
- les samedis : 9 h - 12 h et 15 h - 19 h
- les dimanches et jours fériés : 10 h - 12 h.

La végétation démarre et les haies prennent du volume. Veillons à les tailler pour ne pas gêner la visibilité des automobilistes ni entraver le passage des piétons et des cyclistes qui doivent parfois emprunter les accotements. Et..... ne laissons pas nos déchets sur place !

Prenons également garde à ne pas épandre de désherbant sur les espaces publics (talus, accotements, etc.). Nous détruisons l'herbe qui ralentit le débit des eaux de pluie et les racines qui retiennent la terre.

Nous comptons sur la responsabilité, le civisme et la bonne volonté de chacun.

Vous déplacer autrement qu'en voiture

Le site www.multitud.org, réalisé grâce au partenariat de douze collectivités publiques, autorités organisatrices de transports et qui ont reçu le soutien de l'Etat, propose des services permettant de faciliter les déplacements des habitants par d'autres moyens que la voiture.

N'hésitez pas à vous connecter pour en savoir plus !

Du nouveau à la déchèterie

Le Pays de CHARLIEU ouvre l'accès à sa plateforme de stockage des déchets végétaux et des inertes.

Des dépliants sont à votre disposition sur place.

Isolez malin !

Le Pays de CHARLIEU a décidé de poursuivre, en 2012, sa politique sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables, en partenariat avec l'association Hélioïse, Espace info énergie de la Loire.

Si vous désirez investir dans l'isolation de votre résidence principale, prenez contact avec le Pays de CHARLIEU qui pourra vous apporter une aide sous certaines conditions.

Courriel : contact@ccpayscharlieu.fr

Tél. : 04 77 69 03 06

Plaquette d'information disponible en mairie.

Déclaration des puits et forages à usage domestique

Les propriétaires de puits et forages à usage domestique sont tenus de les déclarer en mairie.

Un usage domestique comprend l'eau nécessaire aux besoins usuels d'une famille : alimentation humaine, soins d'hygiène, lavage et productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale. Est assimilé à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 m³ par an.

Le formulaire peut être retiré en mairie ou téléchargé sur le site : www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr

Information destinée aux jeunes

Le recensement citoyen peut aussi se faire en ligne

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté (JDC) et être inscrit d'office sur la liste électorale à 18 ans.

Trois possibilités :

- la démarche en ligne, simple et sécurisée. Il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne «Recensement citoyen obligatoire» puis de se laisser guider.
- la démarche en mairie, en personne, muni de sa carte d'identité et du livret de famille de ses parents
- la démarche en mairie, par l'un des parents muni des mêmes pièces.

L'attestation de recensement doit être produite lors de l'inscription aux examens, aux concours publics et à la conduite accompagnée.



Mise en révision du PLU au 31 janvier 2012



La commune doit réviser son plan local d'urbanisme (PLU) pour le mettre en compatibilité avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Bassin de vie du Sornin. Ce schéma impose de réduire la surface classée constructible sur le territoire communal et de la concentrer au bourg, à proximité des services.

Le conseil municipal a confié le suivi de l'étude à Jean-Victor THEVENET, Daniel DURAND, Fabrice CHENAUD, Alexandra DUMONT, Laurent PEGON et Sandrine GALICHON.

Il a fixé les modalités de concertation comme suit :

- organisation d'une réunion publique d'information
- publication d'un avis dans Le Pays roannais, dans Le Carillonneur et sur le site de la commune
- ouverture d'un registre en mairie, pendant toute la durée de la procédure, pour recueillir les observations éventuelles du public.

Pour l'instant, les élus rédigent le cahier des charges pour la consultation des bureaux d'études. Ils vous tiendront informés de l'avancement du dossier.

Rappel : Les travaux de construction et de rénovation des bâtiments sont réglementés. Avant de les entreprendre, vous devez déposer une demande d'autorisation en mairie (déclaration préalable ou permis de construire). **A défaut, vous êtes passible d'une amende et vous devrez régulariser votre situation.** Le maire vous remercie de respecter ces consignes et il veillera à leur application car elles s'imposent à tous.

Assistance architecturale

Le Conseil Général de la Loire a mis en place un réseau d'architectes apportant conseil et assistance aux particuliers et aux collectivités pour tous travaux de réhabilitation et de construction.

Pour le Pays de Charlieu, M. Pascal GOIX, architecte conseil, vous reçoit, sur rendez-vous, toute l'année 2012 (sauf en août) :

**à la Communauté de communes,
9, place de la Bouverie à CHARLIEU
les 1^{er} lundis après-midi de chaque mois,
de 13 h 30 à 17 h 30**

pour répondre à vos questions à l'occasion de tout projet constructif qui représente à la fois un impact réel sur notre cadre de vie et un lourd investissement :

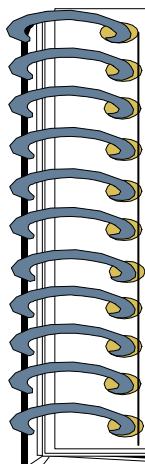
- où puis-je construire ?
- comment implanter un nouveau bâtiment ?
- pourquoi orienter les ouvertures de ce côté-ci ?
- quel coût dois-je envisager ?
- pourrai-je agrandir mon garage et pour quelle utilisation ?
- comment chauffer cette extension d'habitation ? etc.

Les rendez-vous sont à prendre à l'accueil de la Communauté par téléphone, au 04 77 69 03 06, ou par mail à contact@ccpayscharlieu.fr

PS : attention cependant, cet architecte ne réalisera en aucun cas une mission de maîtrise d'œuvre.

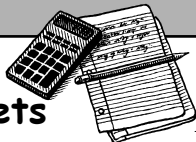
Pâques pluvieux, Saint Jean farineux.

Manifestations



A G E N D A

- **AVRIL**
dimanche 22 concert – Arcanson
mardi 24 danses et musiques ukrainiennes – MJC Charlieu et EHPAD St Nizier
- **MAI**
samedi 12 soirée familiale du Volley Ball Pouilly/St Nizier
- **JUIN**
samedi 2 fête des mères (date erronée sur Le Carillonneur de fin d'année)
dimanche 3 vide-grenier du Comité des fêtes
dimanche 10 tournoi du Volley Ball Pouilly/St Nizier
vendredi 22 concert – OGEC Ecole privée Notre Dame des Vignes
dimanche 24 fête de l'école publique



Quelques mots sur les budgets 2012

La commune gère trois budgets :

- le budget principal
- le budget annexe du service Assainissement votés par le conseil municipal

- le budget du Centre communal d'action sociale voté par le conseil d'administration.

• Budget principal

Le conseil municipal a bouclé le budget primitif 2012 sans augmenter les taux des impôts locaux (seule la base est revalorisée chaque année par l'Etat) ni recourir à l'emprunt et, ce, pour la deuxième année consécutive.

A noter que, depuis le début de ce mandat en mars 2008, un seul emprunt a été contracté. Il s'agit d'un emprunt de 154 000 € pour le financement de la restructuration de l'école publique. Autant dire que les finances se portent bien, résultat d'une gestion saine et rigoureuse, au quotidien, des deniers publics.

Sont inscrits au programme 2012 :

Carillon : remplacement de certains volets et d'une fenêtre du château, divers aménagements dans le parc, rénovation de la cuisine, achat de chaises et d'un chariot de desserte pour la salle des fêtes, achat d'une banque réfrigérée pour la salle de concert

Voirie et réseaux : travaux sur les voies communales et sur le réseau d'éclairage public en vue de réaliser des économies d'électricité notamment

Garderie et restaurant scolaire : achat d'une armoire réfrigérante et honoraires pour la restructuration des locaux qui devrait démarrer début 2013

Complexe sportif : achat de matériel pour la salle de sport et plantations au stade

Mairie : réparation de la toiture, gommage des pierres de façade, réfection de la salle du conseil municipal qui n'a pas été retouchée depuis plus de 20 ans

Service voirie : achat de divers matériels dont une tondeuse autoportée en remplacement de celle acquise en 1997

Ecole publique : achat de matériel informatique pour équiper une classe mobile, achat de mobilier, de rideaux et de volets

Cimetière : poursuite de la construction du columbarium, réfection du portail d'entrée et de la croix centrale

Signalétique – sécurité : achat de panneaux de signalisation et renouvellement régulier d'extincteurs dans les bâtiments

Site internet : le comité consultatif travaille actuellement à sa rénovation

Biens divers : achat de jardinières, d'un jeu tape cul pour enfants, installation d'une table d'orientation vers la madone, chemin des Mignonnettes

Construction d'un espace commercial dans le bourg : honoraires pour l'étude de faisabilité du projet.

• Budget annexe du service

Assainissement (service public industriel et commercial assujéti à la TVA)

Là aussi, le budget primitif 2012 s'équilibre en recettes et en dépenses sans augmenter la redevance d'assainissement ni contracter de nouveaux emprunts. Le dernier souscrit l'a été en 2000 et il arrive à échéance en décembre 2012. Le conseil municipal peut donc envisager la construction de sa nouvelle station d'épuration à partir d'un endettement néant.

Les dépenses 2012 concernent la 2ème tranche de réhabilitation du réseau d'assainissement (dans la zone d'activités), l'achat du terrain et les honoraires de maîtrise d'œuvre pour la nouvelle station dont le coût est estimé 1 655 000 € HT.

Le conseil municipal doit toutefois prévoir dès aujourd'hui le financement de cet équipement. Il a donc revu, pour 2013, le montant de la redevance d'assainissement. Il a porté la part variable de 0,48 à 0,50 € le m³ d'eau consommée et institué une part fixe (abonnement) de 15 € par an.

La redevance pour le traitement des boues (abonnement annuel de 13 € et traitement de 0,30 € par m³ d'eau consommée) revient au Pays de CHARLIEU.

• Budget du CCAS

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale a lui aussi voté son budget. Cette année encore, il prévoit le placement en bons du Trésor du produit de la vente d'un terrain à construire dans le bourg, en 2000.

Ses recettes de fonctionnement lui permettent d'aider les familles en difficulté et d'attribuer des subventions aux associations qui interviennent sur la commune, soit en secourant des familles, soit en les soutenant moralement.

Classes en 7 : « Le coup du milieu »

Tous les conscrits sont invités à se retrouver autour d'une bonne table le **samedi 30 juin 2012** à 12 h 30 pour fêter « le coup du milieu »

Le restaurant choisi est : Le Saint Denis à ST DENIS DE CABANNE.

Le prix du menu est fixé à **20 €** pour les adultes, **7 €** pour les enfants (nés en 2007)

Le menu adulte comprend : apéritif, entrée, plat principal, fromage et dessert, vin, café. Possibilité d'un menu «ado» idem adulte, mais sans apéritif, sans vin ni café, au prix de **15 €**.

Toutes les personnes voulant s'inscrire (conscrit, conjoint ou enfant, parents) sont priées de le faire auprès de :

- Jean-Paul Verchère, 46 allée Belle Vue ou
- Alexandra Dumont, 1011 chemin de Champillon

avant le **2 juin** en envoyant un chèque correspondant au prix des menus à l'ordre de : **Restaurant Le Saint Denis**.

Après-midis récréatifs

Prendre une tasse de café ensemble

Vous êtes à la retraite et, malgré vos nombreuses occupations, vous aimeriez de temps en temps vous retrouver avec d'autres personnes comme vous pour passer un moment agréable autour de jeux, de papotages et d'un bon goûter maison.

Seul ou en couple, vous serez les bienvenus tous les 2ème et 4ème jeudis du mois à 14 heures 30, à Carillon. Des membres du Centre communal d'action sociale (CCAS) organisent et participent à ces rencontres et apportent un peu de jeunesse. Ils aimeraient que des jeunes retraités viennent les rejoindre pour donner d'autres idées.

Prochaines rencontres avant les vacances d'été :
jeudis 12 et 26 avril – 10 et 24 mai – 14 et 28 juin.



Le Football club de ST NIZIER SOUS CHARLIEU prépare les 30 ans du club qui aura lieu le 16 juin 2012

Le président Mickaël Durand entouré de son bureau, s'affère depuis quelques mois à l'organisation du 30ème anniversaire du club.

Après avoir fouillé dans les archives, et sollicité les sponsors locaux, un livre anniversaire est en confection. Le programme de la journée du 16 juin se met petit à petit en place, avec des activités diverses au complexe sportif tout au long de la journée.

Toutes les personnes ayant côtoyé le club seront les bienvenues pour partager des souvenirs et boire le verre de l'amitié.

Le soir, un repas dansant se tiendra à Carillon. Alors réservez d'ores et déjà cette date.

Pour plus de renseignements sur la soirée :

- Vincent Perret 06 73 57 24 80
- Lucien Montadre 06 47 95 87 48.

Avis aux associations

Simplification des droits d'auteur pour la diffusion de musique à partir du 1^{er} janvier 2012.

La SACEM met en place des forfaits qui simplifient les demandes d'autorisation de diffuser de la musique et les paiements des droits d'auteurs pour les associations et les communes de moins de 2 000 habitants en fonction du type d'événements organisés : bals, concerts, banquets, repas dansants, etc.

Avant la séance, il suffit de déclarer en ligne sur <http://www.sacem.fr/cms/home/utilisateurs/organiser/pour-vous-guider/quels-evenements-souhaitez-vous-organiser> et vous choisissez le type de manifestation que vous souhaitez déclarer. Ainsi une seule démarche est possible, au lieu des quatre qui avaient cours auparavant.

Bien entendu, ce n'est pas une obligation et pouvez conserver le dispositif actuel !

Le Carillonneur de juillet

Vous souhaitez annoncer une manifestation ou un événement dans le prochain Carillonneur trimestriel, qui paraîtra vers le 15 juillet, merci de déposer votre texte en mairie **avant le 30 juin**.

Recherche Troupe de théâtre, 3 acteurs, 8 actrices, recrute jeunes hommes et jeunes femmes pour monter sur scène mais aussi pour participer à la vie active du groupe. Si vous avez envie de faire rire, de prendre du plaisir ou, tout simplement, de découvrir la pratique théâtrale au sein de notre troupe, n'hésitez pas à prendre contact avec :
- Cécile MORAL au 06 09 64 41 06 ou 04 77 60 26 14
- Les Pigallous de Carillon : pigallous@yahoo.fr